



Évreux, le 23 janvier 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Une convention pour la réussite des élèves en milieu rural et pour l'évolution de l'organisation des écoles signée dans l'Eure

Thierry Coudert, préfet de l'Eure, Denis Rolland, recteur de la région académique Normandie, Pascal Lehongre, président du Conseil départemental de l'Eure, Jean-Paul Legendre, président de l'association des maires de l'Eure, Laurance Buissière, présidente de l'Association des Maires ruraux de l'Eure et Laurent Le Mercier, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Eure ont signé mercredi 23 janvier 2019, la **convention cadre pour le maintien d'une offre scolaire et éducative de qualité dans les territoires ruraux de l'Eure**.

L'État s'engage aux côtés des élus des collectivités territoriales afin d'établir un schéma territorial pluriannuel d'évolution de l'organisation scolaire dans le premier degré public en zone rurale, reconnaissant le rôle majeur de l'école dans la structuration du territoire, la formation de la population et la réduction des inégalités.

Sur une durée de trois ans la convention propose des solutions adaptées aux enjeux démographiques et géographiques de chaque territoire, à partir d'un diagnostic partagé par les acteurs locaux.

Cette mobilisation partenariale et collective pour le maintien d'une offre éducative de qualité et de proximité, est garante de l'attractivité et du développement économique et social local.

#### Des engagements forts des partenaires :

- **renforcer les relations et le dialogue entre l'Éducation nationale et les collectivités ;**
- **maintenir la cohérence des différents temps de l'enfant** (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire)
- **contribuer au développement des usages pédagogiques et éducatifs du numérique**
- **recenser et valoriser les expériences réussies** de partenariat territorialisé
- **organiser des rencontres annuelles entre l'IA-DASEN ou son représentant et les élus des intercommunalités rurales**
- **prêter une attention particulière aux taux d'encadrement dans les écoles rurales**
- **soutenir à la structuration du réseau scolaire par la mise en réseau des écoles**

#### CONTACT PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle  
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : [pref-communication@eure.gouv.fr](mailto:pref-communication@eure.gouv.fr)

- **réunir un observatoire de la natalité à l'échelle de chaque intercommunalité** afin d'affiner les projections démographiques nécessaires aux prévisions d'effectifs scolaires et de servir d'outil d'analyse pour construire un réseau scolaire cohérent
- **réviser, lorsque cela est nécessaire, les secteurs des écoles en lien avec la direction académique et respecter la sectorisation en vigueur.**

**CONTACT PRESSE**

Service départemental de la communication interministérielle  
Tél : 02.32.78.27.33 / 27.35 – Mail : [pref-communication@eure.gouv.fr](mailto:pref-communication@eure.gouv.fr)